

Déclaration à la commission des comptes de la Sécurité sociale du 15 juin 2009

Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames, Messieurs,

La crise économique et financière a accentué la dégradation des comptes. Il n'en demeure pas moins qu'un déficit structurel persiste.

Pour la CFE-CGC, il est urgent de mettre un terme aux exonérations de charges sociales encore de l'ordre de 30 milliards en 2009 dont bénéficient les entreprises, qui pénalisent les recettes de la Sécurité sociale et favorisent la création de trappes à bas salaires.

De plus, la CFE-CGC rappelle qu'elle préconise depuis plusieurs années une remise à plat de l'assiette de financement de la protection sociale qui se révèle aujourd'hui insuffisante si elle reste basée principalement sur les salaires.

Au-delà de l'aspect strictement financier, la CFE-CGC relève que l'esprit de la Sécurité sociale de 1945 est aujourd'hui particulièrement malmené.

Ce système est fondé sur la solidarité dans lequel chacun contribue selon ses ressources et reçoit en fonction de ses besoins. Or aujourd'hui, les classes moyennes participent à la solidarité du système sans en recueillir les bénéfices légitimement attendus.

C'est le cas pour la branche vieillesse avec l'existence d'un plafond qui réduit l'allocation de base alors que la contribution au système est forte. La mise sous conditions de ressources des pensions de réversion accentue encore ces effets puisqu'elle exclut l'encadrement du dispositif. Enfin, toute mesure forfaitaire à l'étude dans différentes instances telle, les bonifications pour enfants aggraverait encore cette exclusion.

C'est également le cas pour la branche maladie avec l'éventualité de mise en œuvre de politiques du type : cantonnement de l'assurance maladie sur les ALD, bouclier sanitaire, création de contrats optionnels. Elles visent à transférer le périmètre de la sécurité sociale vers les assureurs privés, complémentaires et mutualistes et à faire supporter le poids des réformes sur les seuls assurés sociaux en pénalisant bien sûr davantage les classes moyennes !

C'est encore le cas de la branche accident du travail et maladie professionnelle, puisque la réparation des accidents du travail est plafonnée alors que la cotisation elle, ne l'est pas ce qui entraîne des déséquilibres entre les différentes populations au détriment de l'encadrement.

Enfin les classes moyennes contribuent également largement au financement de la branche famille par le biais de la CSG et des impôts, alors même que deux tiers des aides à la famille sont sous plafonds de ressources ! Aussi la réflexion visant à trouver des recettes alternatives aux cotisations sociales exige un examen global du financement de la protection sociale.

Aujourd'hui la CFE-CGC tire la sonnette d'alarme : le risque de voir les classes moyennes et l'encadrement se détourner d'un système auquel ils contribuent toujours plus et dont ils bénéficient toujours moins est bien réel. Il est temps d'en tenir compte et d'inverser la tendance.

Je vous remercie.

Dominique Jeoffre, déléguée nationale CFE-CGC.